

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 77 (2015)
Heft: 11

Rubrik: Sécurité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Planifier chaque coupe de bois

Pour beaucoup d'agriculteurs, les coupes de bois dans leurs propres forêts vont bientôt commencer. Mais attention, cela peut aussi tourner court: ces coupes peuvent conduire à des pertes de bois, à des dommages matériels ou à des accidents. La réalisation d'une récolte de bois en toute sécurité dépend des connaissances, de l'état de la personne ainsi que de la technique à disposition.

Ruedi Burgherr



Avant l'abattage, l'arbre à enlever et ses alentours doivent être examinés.

Font partie des connaissances et de l'état de la personne: la forme physique, la constitution, le plaisir au travail, ainsi que l'expérience et la connaissance technique. La technique doit être en harmonie avec le travail prévu. Nous recommandons aux agriculteurs de faire une coupe de bois seulement si un treuil est disponible. La plupart du temps, sans celui-ci, le travail peut devenir compliqué et dangereux. Un treuil à télécommande est plus sûr, car les distances de sécurité peuvent ainsi être mieux respectées. Le fait qu'une exploitation forestière fonctionne sans treuil est plutôt une exception, car le sol de la forêt ne devrait pas être emprunté inutilement. A l'étranger, dans des régions proches de la Suisse, les layons ne doivent

pas être rapprochés de plus de 40 m l'un de l'autre. En outre, les distances de sécurité peuvent être mieux observées avec un treuil radiocommandé. Celui qui projette une exploitation de sa forêt doit se faire quelques réflexions.

Formation et capacité

Celui qui travaille dans la forêt a besoin de l'expérience nécessaire, d'une formation de base et d'une formation continue, car travailler en sécurité est toujours salutaire. On doit d'abord se poser les questions suivantes:

Suis-je assez qualifié pour exécuter ce travail en toute sécurité?
Ai-je l'équipement nécessaire?
Puis-je acquérir les connaissances techniques nécessaires?
Dois-je confier ce travail à un entrepreneur qui l'exécutera de manière professionnelle et en toute sécurité?

Qui doute de ses capacités doit pouvoir choisir une autre solution, car mieux vaut ne pas prendre de risques. Un forestier-bûcheron ou un collègue agriculteur qui possède l'expérience et l'équipement nécessaire peut être chargé de ces travaux d'exploitation. En outre, les entreprises forestières sont en mesure de commercialiser le bois.

Règles de sécurité

Les règles de sécurité doivent absolument être respectées. On sait que la plupart des accidents mortels se produisent lors de l'abattage. Les causes principales d'accident sont :

- Des chutes de branches
- Des distances de sécurité insuffisantes
- Des projections de bois déjà au sol ou encroués
- Des éclatements de bois de feuillus

Celui qui effectue des travaux en forêt a besoin de connaissances minimales sur les dangers et la manière de travailler en toute sécurité. On peut acquérir ces connaissances en suivant des cours et en travaillant avec un collègue expérimenté et compétent.

La campagne d'information « Sécurité dans la forêt privée » est une action commune de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), de la Suva, d'Economie Forestière Suisse et du SPA. L'OFEV la finance.

Les personnes intéressées peuvent consulter le catalogue des cours sur le site www.coursbucherons.ch et également s'y inscrire en ligne.

Mesures de sécurité pour l'abattage

L'abattage est le travail le plus dangereux en forêt. Plus de 50 % des accidents mortels se produisent pendant cette opération. Les points suivants doivent être considérés avant l'abattage d'un arbre:

- Examen de l'arbre et des alentours, du bois mort, de l'essence de l'arbre et de l'organisation de travail

* Directeur du service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPA) à Schöftland (AG)

- Examen de la croissance naturelle de l'arbre, choisir la direction et la méthode d'abattage correcte
- Aide à l'abattage, treuil, coins et autres moyens d'abattage
- Avertissement et protection des tiers, signaux, barrages
- Chemin de retraite

Qui veut abattre un arbre doit prendre toutes les précautions nécessaires pour qu'aucun accident ne survienne. Les zones de danger doivent absolument être respectées, personne ne peut rester dans la zone de chute. Toutes les personnes qui s'y trouvent doivent être prévenues. La première mesure est la détermination de la direction d'abattage. Celle-ci devrait être aussi libre que possible et ne pas présenter d'obstacle. S'il n'y a pas de percée évidente, si l'arbre ne se tient pas droit ou s'il penche dans la direction d'abattage, un treuil ou un tire-fort doit être mis en place. Outre le câble du tire-fort, le câble du treuil doit être dévié pour que le conducteur et le véhicule ne se trouvent pas dans la zone de danger. Ceci signifie que le tracteur doit être à deux longueurs d'arbres de l'arbre à abattre, ou en cas de déviation du câble doit être en dehors de la zone de chute. Le câble doit être installé avant le début de l'abattage. La poulie doit pouvoir supporter le double de la force de traction du treuil, son ancrage et son élingue de fixation également. La hauteur de la fixation du câble est dépendante de la force de traction nécessaire à l'abattage de l'arbre. Plus grande est la force de traction nécessaire, d'autant plus haut le câble doit être fixé. Une fois que tout est préparé, une entaille de direction correcte doit être réalisée.

La direction d'abattage peut être contrôlée avec un double mètre. La profondeur de l'entaille de direction est de $\frac{1}{5}$ du diamètre du tronc. La charnière doit mesurer $\frac{1}{10}$ du diamètre du tronc, ainsi que la hauteur de la taille d'abattage. Ces données sont valables pour un arbre sain et droit. Pour abattre un arbre pourri, malade, penché, déjeté ou autre cas particulier, il faut adapter la méthode de manière professionnelle.

Protection individuelle

Le port de l'équipement de protection personnel dans la forêt ne dépend pas du temps. Qu'il fasse très froid, très humide ou très chaud, l'équipement de protection personnel doit toujours être porté.



Les vêtements forestiers modernes sont agréables, légers, robustes, fonctionnels, colorés, imperméables et protègent des blessures. Ils sont également légers à porter en été. Photo: SPAA



Le treuil est essentiel pour un travail en toute sécurité, mais il doit être conforme aux exigences de sécurité. Le tracteur devrait avoir environ douze chevaux par tonne de force de traction du treuil. Son poids est également déterminant.

Font partie de l'équipement de protection individuel (EPI):

- Casque forestier avec protège-ouïe et protège-face, éventuellement une protection de nuque
- Veste de travail ou t-shirt bien visible
- Pantalon anticoupure
- Chaussures robustes avec semelle antidérapante ou bottes forestières
- Gants
- Sous-vêtements fonctionnels préférables
- Appareils de radio constituant une aide intelligente.

Au cours de ces dernières années, la commodité des vêtements forestiers s'est beaucoup développée et améliorée.

Le confort des pantalons anticoupure dépend de la matière, de la coupe, des poches et de la couche de protection. De nos jours, les matériaux sont combinés exactement selon les demandes des spécialistes, par exemple, la solidité, le confort, les couleurs, la fonctionnalité, le besoin en poches. La veste forestière peut maintenant être convenablement remplacée par des t-shirts ou chemises (manches courtes

ou longues) bien visibles, en orange ou jaune, avec les mêmes fonctionnalités.

Lors de conditions météo normales, des chaussures forestières sont beaucoup plus confortables que les bottes forestières. Les bottes font seulement sens lors de temps spécialement humides. ■

www.coursbucherons.ch

Cela ne vaut jamais la peine de faire un travail sans être en sécurité, car personne ne peut se permettre d'avoir un accident. L'adresse Internet www.coursbucherons.ch procure des informations variées et montre l'offre en cours de bûcheronnage pour un travail sûr en forêt, tant paysanne que privée.

La brochure du SPAA « Récolte du bois, préparation du bois de feu » informe de manière complète sur la sécurité pendant les travaux forestiers, la brochure « La sécurité : ne rien laisser au hasard », présente l'assortiment de produits du SPAA. En outre, plusieurs flyers sont disponibles à ce sujet.

Vous pouvez obtenir plus d'informations et un équipement correct sur www.spaa.ch ou demandez directement au SPAA, Grange-Verney 2, 1510 Moudon, tél. 021 557 99 18 ou par messagerie électronique à spaa@bul.ch.

Il faut avoir un concept de sécurité, un équipement correct, une place de stockage et du matériel de signalisation. « Où dois-je placer la signalisation coupe de bois-accès interdit ? » est une question récurrente. Malheureusement, les signalisations ne sont pas toujours respectées par les tiers.

